DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 JUIN 2014

Délibération n° 2014.06. 65.B

Village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême - travaux de construction - Lot n° 1 "VRD - Clôture" : avenant n° 1

LE DIX NEUF JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 juin 2014**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Didier LOUIS

Absent(s) :

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JUIN 2014

DELIBERATION N° 2014.06. 65.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD A ANGOULEME - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 1 "VRD - CLOTURE" : AVENANT N° 1

Par délibération n°40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du Village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « VRD – clôture » à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Secteur ANGOULEME – Impasse Leroy – ZI des Agriers – 16000 ANGOULEME pour un montant de 343 745,30 € HT.

Avant d'engager des travaux de VRD, chaque maître d'ouvrage doit s'assurer de la précision des réseaux des concessionnaires. Aussi, le GrandAngoulême a chargé l'entreprise EIFFAGE TP de récoler les réseaux gaz et électricité au niveau d'une précision de 40 cm soit une catégorie A afin d'être autorisé à effectuer les terrassements liés à l'opération.

L'entreprise chargée de la partie VRD a assuré cette prestation non prévue au marché pour un montant de 450 € HT. Il convient donc de passer un avenant n°1.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 10 juin 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°1 « VRD – clôture » confié à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Secteur ANGOULEME – Impasse Leroy – ZI des Agriers – 16000 ANGOULEME ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 450 € HT.

Le montant du marché passe de 343 745,30 € HT à 344 195,30 € HT, soit une augmentation de 0,13% par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame Fabienne GODICHAUD en qualité de 3ème vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2313.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **23 juin 2014**	**Affiché le :** **23 juin 2014**